

Vos nom et prénom : ..... Votre N° ALE : 376 - 6 – ..... - .....

## RÈGLEMENT DESTINÉ AUX UTILISATEURS DU TAXI SOCI'ALE

### Conditions d'accès

Pour avoir accès à un de nos 4 taxis collectifs :

- ✓ Vous devez être domicilié(e) sur l'entité de Tournai ou de Pecq.
- ✓ Vous ne pouvez pas disposer d'un moyen de locomotion ou ne pouvez plus vous en servir.

Et

Pour le **Taxi Soci'ale**, soit :

- ✓ Vous avez plus de 65 ans ou,
- ✓ Vous n'avez pas de ressources annuelles de plus de 29 623,88€ (isolé) ou de 39399,76€ (revenus du ménage), à majorer de 4.147,35€ par personne à charge ou,
- ✓ Vous êtes maman seule avec un enfant de – de 12 ans ou,
- ✓ Vous êtes âgé(e) de 12 à 18 ans et devez suivre des soins médicaux ou paramédicaux ou,
- ✓ Vous avez un handicap reconnu.

En cas de **fausse déclaration** concernant votre statut, le service peut, immédiatement, mettre fin aux demandes de transport.

### Horaire

- ✓ Pour le **Taxi Soci'ALE** : du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 9h à 21h et le dimanche de 11h à 19h.
- ✓ Les taxis ne circulent pas les jours fériés et si les routes sont impraticables en raison d'intempéries.

### Demande de transport : formalités

Si vous voulez un transport par nos taxis,

1. **Contactez** notre service au **069 777 938 (menu 1)**
  - ✓ Au plus tard à 16h, 3 jours ouvrables avant le trajet
  - ✓ Au plus tard à 16h le mercredi pour un trajet le lundi
2. Faites-nous parvenir une **attestation** ou une preuve que vous êtes dans l'une des conditions précitées. Sans cette attestation, nous ne vous prendrons pas en charge.
3. Les informations obtenues dans le cadre de votre dossier : nom, NISS, adresse, revenus, statut, sont protégés par le secret professionnel, tant au niveau de nos services administratifs, de nos chauffeurs ou de tiers directement liés à votre dossier (CPAS, administrateurs de biens, mutuelle, AViQ, ...).  
En recourant aux services de l'Ale, vous acceptez que ces informations soient transmises à des tiers dans le respect du secret partagé.
4. **Payez** au chauffeur lors du transport. Celui-ci vous fait signer un reçu interne
5. En cas de demande de **transport de retour**, (Exemple, après une visite à un proche à l'hôpital) **appelez uniquement le numéro** repris **sur la carte** que vous a donnée le chauffeur. Le chauffeur vous indiquera la durée d'attente pour la prise en charge de retour.

## Tarifs

Le tarif est revu chaque année. Il est donc modifiable, sans avertissement préalable au 1<sup>er</sup> janvier.

Calcul de trajet	Trajet dans les entités de Tournai et/ou Pecq	Trajet hors entité
Déplacement avec l'utilisateur présent dans le véhicule	0,45 €/km parcouru	
Déplacement sans l'utilisateur (pour reprendre l'utilisateur)	Gratuit	0,35€/km parcouru
Chauffeur	3€/trajet	
Temps d'attente + de 10 min (option)	A partir de 10 minutes : 5,95€/heure entamée	
Enfant – 12 ans accompagné	Gratuit. Seul l'accompagnant paie le prix usager.	
Accompagnateur d'adulte (option)	1€/trajet. L'utilisateur payant le prix plein.	
Groupe	0,45€/km pour 1 usager 1€/trajet autres usagers 3€ de mise en route du chauffeur	0,45€/km pour 1 usager 0,35€ (retour sans l'utilisateur) 1€/trajet autres usagers 3€ de mise en route chauffeur
Frais de parking (option)	À charge de l'utilisateur. Les personnes handicapées doivent se munir de leur carte de stationnement handicapé.	

## Annulation

Vous pouvez annuler un transport, **sans frais** :

- ✓ Jusqu'à la veille du transport.
- ✓ En cas de **force majeure** : hospitalisation, événement familial majeur...

Vous recevrez une **facture comprenant le prix de la course + un forfait de 5€** :

- ✓ Si vous annulez la demande le jour même.
- ✓ Si vous n'êtes pas présent à l'heure estimée du passage du taxi. Notre chauffeur patientera néanmoins 10 minutes avant de reprendre sa course.

Notre service est géré par l'asbl ALE qui a pour objectif de répondre aux besoins des citoyens. Elle n'a donc pas de vocation commerciale et ne sait pas fonctionner comme une entreprise commerciale. A ce titre, vous ne pourrez exiger les mêmes conditions de respect des horaires, de confort ou de rapidité du trajet que pour une société de taxi commerciale. Il n'est donc prévu **aucune compensation** en cas d'annulation ou de retard indépendant de notre volonté.

## Vos engagements

Vous acceptez:

- Que le taxi est un service de taxi collectif et qu'il peut prendre d'**autres usagers sur son chemin**.
- Que le **chauffeur** n'est pas là pour faire vos courses, pour vous véhiculer à l'intérieur de bâtiment. Son **rôle** se limite à vous aider à monter et à descendre du taxi, à attacher la ceinture, le cas échéant, à transporter éventuellement un sac, un bagage de la porte de votre domicile ou du magasin jusqu'au taxi.
- Que le chauffeur ne peut accepter une **modification du trajet** initialement demandé. Toute modification aurait des répercussions sur la prise en charge des usagers suivants...
- Que tout **dégât ou dégradation** que vous occasionnerez au véhicule vous sera facturé au prix de la réparation majorée d'un supplément de 100€.
- Qu'il est **interdit** de fumer, boire de l'alcool ou manger dans le taxi sociale, sous peine de refus de prise en charge.
- Que les **animaux domestiques** ne sont admis qu'après avoir obtenu une autorisation du service et qu'il sera de votre responsabilité de nettoyer les éventuelles déjections ou de payer le nettoyage par une firme extérieure.
- Que vous devez respecter toutes les **consignes de sécurité** liées au code de la route (exemple : port de la ceinture de sécurité). Dans le cas contraire, vous acceptez de supporter le coût des infractions liées à votre comportement.
- Que le service ne peut accepter des **chaises roulantes** dont les caractéristiques entravent la sécurité lors du transport (dimension, poids, manque de points d'ancrage ...).
- Qu'en cas d'accident, même si le service a une assurance responsabilité civile, vous ne pouvez demander **aucune compensation** financière ou morale au service.
- Que les chauffeurs dépendent de l'assurance chômage et qu'ils risquent une sanction majeure s'ils acceptent un **pourboire** ou tout **autre avantage**. Si vous souhaitez néanmoins les remercier pour leur gentillesse, vous pouvez glisser un pourboire dans la tirelire prévue à cet effet. La somme récoltée sera utilisée pour une activité au seul profit des chauffeurs.
- Qu'en cas de non respect des différents points repris dans la convention, le droit d'accès au service vous sera retiré.
- En cas de trajet relatif à des courses en magasin, seules seront acceptées dans le Taxi les courses ménagères à caractère habituel.

Fait à Tournai, le ...../ ...../2026.

Votre signature : .....